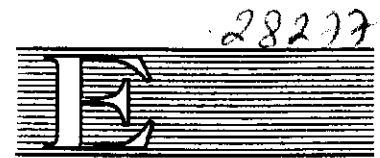




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACGD/CWD.III/2002/13
octobre 2002

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre africain pour l'équité en genre et le développement

Réunion du Comité « Femmes et Développement »
Réunion d'experts

9-11 octobre, 2002
Johannesburg, Afrique du Sud

**Note sur les modalités de renouvellement du Comité
« Femmes et Développement »**

Note concernant le renouvellement du Comité « Femmes et Développement »

A. Introduction

Les modalités actuelles de renouvellement du Comité « Femmes et Développement » et de son Bureau ont été discutées et approuvées à la réunion du Comité qui s'était tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en juin 1999 et à la session spéciale en novembre 1999. Les membres actuels qui siègent depuis novembre 1999 ont été choisis en fonction de ces modalités. Ces dernières ont été adoptées pour tenir compte de la nouvelle orientation de la Commission économique pour l'Afrique, (CEA) à savoir mieux servir les Etats membres et également de l'approche en ce qui concerne l'égalité et la promotion des femmes, laquelle suppose la participation d'un groupe représentatif d'acteurs dans la mesure où nous nous employons à intégrer la parité dans tous les aspects du développement.

B. Membres et modalités de renouvellement

Le Comité se compose de trois catégories de membres : les Etats membres, les organisations non gouvernementales et les experts. Chaque catégorie sera examinée séparément.

1. **Les Etats membres :** Aux termes des règles actuelles, 19 Etats membres, au total, choisis par ordre alphabétique et sur la base des sous-régions, constituent le Comité tous les deux ans. Les membres représentent des pays et ne siègent pas à titre individuel. Il importe également de prendre en considération l'équilibre linguistique

Les 19 Etats membres se répartissent entre les cinq sous-régions conformément au tableau ci-dessous. Tous les deux ans, le mandat des deux tiers des membres est renouvelé et le tiers restant des membres conservent leur siège par voie d'élections pour assurer la continuité.

Tableau 1 : Répartition des membres du Comité par sous-région

Sous-régions	Nombre de pays membres	Nombre de pays conservant leur siège pour un second mandat
Afrique du Nord	3	1
Afrique de l'Ouest	5	2
Afrique centrale	3	1
Afrique de l'Est	4	1
Afrique australe	4	1

2. Organisations non gouvernementales féminines

Les organisations non gouvernementales féminines ont été choisies aux niveaux national, sous-régional et régional. Elles devaient montrer qu'elles étaient stables, avaient de bonnes pratiques et étaient viables conformément aux critères suivants :

- Confirmer qu'elles sont représentatives des femmes.
- Exister, au moins, depuis cinq ans.
- Avoir une assise financière stable comme attesté par la publication de rapports annuels.
- Montrer que leur intervention directe a permis d'obtenir des résultats concrets.

Les catégories et le nombre d'ONG féminines qui peuvent être membres du Comité aux différents niveaux sont indiqués ci-après :

Au niveau national :

- Les organisations féminines qui opèrent dans un des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Il faudrait assurer un équilibre entre les associations de femmes urbaines et les organisations locales de femmes rurales. Chaque organisation/association devrait compter au moins 5 000 membres.
- Au total, il faudrait choisir cinq organisations/associations, chacune représentant une des cinq sous-régions.

Au niveau sous-régional :

- Les membres des organisations féminines doivent être des personnes et/ou des représentants de groupements féminins dont les membres proviennent de tout le continent.
- Au total, il faudra choisir trois organisations féminines.

3. Organisations de services/organisations spécialisées

Ces organisations, qui ne sont pas des organisations féminines, seront choisies en fonction des critères suivants :

- Organisations/institutions qui assurent des services aux femmes en tant que particuliers et /ou groupes, par ex. formation, services consultatifs, financement, etc.
- Instituts de recherche spécialisés dans les questions féminines.
- Exister, au moins, depuis cinq ans.
- Obtenir des résultats concrets lors de leurs interventions.
- Avoir des compétences techniques pertinentes comme il ressort de leurs produits (par ex. publications)
- Institutions/organismes qui opèrent aux niveaux sous-régional ou régional.
- Il faudra choisir, au total, cinq organisations, soit une par sous-région.
- Il faudra prendre en considération la répartition linguistique.

4. Experts

Les cinq experts choisis être membres de droit du Comité doivent avoir des compétences et des connaissances techniques appropriées dans chacun des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Par conséquent, ils doivent donner des avis dans les domaines d'action prioritaires des Etats membres et de la CEA. Il s'agit notamment de l'élaboration de documents techniques, de l'organisation des sessions, de la participation aux débats au cours des réunions d'experts et du service des réunions du Comité, sur demande. Il faudra prendre en considération la répartition linguistique et régionale lors de la sélection.

Les modalités de renouvellement des ONG et des experts sont identiques à celles des Etats membres. Les deux tiers des membres changent et le tiers restant des membres conservent leur siège pour un second mandat afin d'assurer la continuité. Au plan opérationnel, la CEA est chargée de choisir les ONG et les experts qui remplissent les conditions ci-dessus et de les présenter au Bureau du Comité pour approbation. Toutefois, la liste des membres qui devaient faire partie du Comité pendant la période 1999-2002 n'a pas encore été renouvelée. Cela est dû au fait que les **modalités détaillées d'identification** n'ont pas encore été arrêtées. Dans une note distincte, la CEA a proposé les modalités qui seront examinées à cette réunion sous un point différent de l'ordre du jour. Lorsque les modalités seront arrêtées, elles permettront de renouveler la liste actuelle et les propositions seront présentées, pour approbation définitive, au Bureau en avril 2003.

5. Bureau du Comité

Composition

Le Bureau comprend cinq Etats membres sur les 19 pays choisis pour en être membres. Chaque membre représente une des cinq sous-régions d'Afrique. Le Bureau se compose comme suit :

1. La présidente
2. La première vice-présidente
3. La deuxième vice-présidente
4. Le premier rapporteur
5. Le deuxième rapporteur

Les autres membres du Bureau sont la présidente de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui en est membre de droit jusqu'à son remplacement à la conférence régionale suivante. Le pays qui préside le Sommet de l'Union africaine fait également partie du Bureau afin de créer la liaison nécessaire entre le Comité et l'institution régionale.

Modalités d'élection

Une fois le Comité « Femmes et Développement » renouvelé, les chefs de délégation se réuniront pour élire les membres du Bureau. Il faudra s'efforcer d'assurer, dans la mesure du possible, le roulement dans l'occupation des postes du Bureau entre les différentes sous-régions.

C. Annexes

Un certain nombre d'annexes sont jointes à la présente pour faciliter le processus de renouvellement. L'Annexe I comprend une liste de 53 pays africains par sous-région conformément à la répartition de la CEA. L'Annexe II a) indique la composition actuelle du Comité (1992-2002) par sous-région. L'Annexe II b) présente la liste des nouveaux pays membres du Comité pendant la période 2002-2004. Ils sont choisis par ordre alphabétique. Cette annexe montre également le nombre de pays qui devraient continuer à siéger au Comité pour un deuxième mandat. L'Annexe III montre les pays qui ont siégé au Bureau pendant les quatre dernières années (1997-2002).

Annexe I

Répartition des pays par sous-région en Afrique

Afrique australe	Afrique de l'Est et îles de l'océan Indien	Afrique centrale	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord
Angola Botswana Lesotho Maurice Madagascar Malawi Mozambique Namibie Afrique du Sud Swaziland Zambie Zimbabwe	Burundi Comores Congo (RDC) Djibouti Erythrée Ethiopie Kenya Rwanda Seychelles Somalie Tanzanie Ouganda	Cameroun République centrafricaine Congo Guinée équatoriale Gabon Sao Tome-et-Principe Tchad	Bénin Burkina Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Ghana Guinée Guinée-Bissau Liberia Mali Niger Nigéria Sénégal Sierra Leone Togo	Algérie Egypte Libye Maroc Mauritanie Soudan Tunisie

Annexe II a)

Membres actuels du Comité « Femmes et Développement »
par sous-région (1999-2002)

Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord
Angola Botswana Swaziland Zimbabwe Zambie (ex-Président de l'Union africaine)	Comores Djibouti Seychelles Tanzanie	Cameroun Tchad Congo (présidence de la sixième Conférence régionale) Gabon	Bénin Burkina Faso Côte d'Ivoire Nigéria Togo	Egypte Maroc Soudan

Annexe II b)

**Liste des nouveaux membres du Comité « Femmes et Développement »
par sous-région (2002-2004)**

Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord
Lesotho Maurice Madagascar Afrique du Sud (en tant que président de l'Union africaine) <u>Un membre actuel sera élu pour assurer la continuité</u>	Burundi Congo (RDC) Erythrée <u>Un membre actuel sera élu pour assurer la continuité</u>	République centrafricaine Guinée équatoriale Congo (en tant que président de la sixième Conférence régionale) <u>Un membre actuel sera élu pour assurer la continuité</u>	Cap-Vert Gambie Ghana <u>Deux membres actuels seront élus pour assurer la continuité</u>	Algérie Libye <u>Un membre actuel sera élu pour assurer la continuité</u>

Annexe III

Membres du Bureau au cours des quatre dernières années

1997-1999

Présidente	Tunisie
Première vice-présidente	Rwanda
Deuxième Vice-Présidente	Ethiopie
Premier rapporteur	Côte d'Ivoire
Deuxième Rapporteur	Cameroun

1999-2002

Présidente	Zimbabwe
Première vice-présidente	Cameroun
Deuxième vice-présidente	Nigéria
Premier rapporteur	Maroc
Deuxième rapporteur	Tanzanie